

Charenton-le-Pont, le 12 janvier 2021

## Point sur la formalisation de l'accord de principe sur la modification du contrat de fourniture de Scotch Whisky

### Point sur le projet d'Augmentation de capital

Marie Brizard Wine & Spirits (Euronext : MBWS) annonce aujourd'hui qu'après de longues discussions, un accord a finalement été formalisé entre la Société et son principal fournisseur en vrac de Scotch Whisky et ces derniers ont ainsi signé ce jour, après autorisation préalable du Conseil d'administration, le contrat modifié.

Ce nouveau contrat a pour principal effet de redéfinir les engagements minimums annuels d'achats en volume à la charge du Groupe par rapport à ceux qui étaient prévus pour 2021 et les exercices suivants, selon les termes de l'ancien contrat. Ces engagements d'achat représentent à ce jour la quasi-totalité des besoins en fourniture du Groupe en Scotch Whisky pour ses marques William Peel et Sir Pitterson.

Compte tenu des engagements contractuels minimum d'achat qu'il prévoit ce nouveau contrat inclut également une clause de rediscussion entre les parties dans le cas où certains événements importants, extérieurs au Groupe et imprévisibles viendraient affecter la capacité de ce dernier à remplir lesdits engagements de volume.

En conséquence de cette formalisation, le lancement du projet d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, qui a fait l'objet d'un communiqué de presse le 22 décembre 2020, d'un montant global maximum (prime d'émission incluse) d'environ 105,3 millions d'euros, via l'émission d'un montant maximum d'environ 70,2 millions d'actions ordinaires nouvelles à souscrire en espèces et/ou par compensation de créances, pour un prix de souscription unitaire de 1,50 euro (l'« **Augmentation de Capital** »), qui était conditionné notamment à la formalisation de l'accord susvisé, devrait intervenir dans les prochains jours.

Le lancement de l'Augmentation de Capital reste toutefois conditionné à la délivrance par l'Autorité des marchés financiers de son approbation sur le prospectus relatif à l'opération.

Par ailleurs, et conformément aux termes de l'accord de refinancement conclu le 20 décembre 2019 entre la Société et COFEPP, tel que modifié par avenants, le versement par COFEPP de l'avance en compte courant d'un montant d'environ 7 millions d'euros devrait intervenir dans les prochains jours et au plus tard avant l'ouverture de la période de souscription à l'Augmentation de Capital. Conformément à l'accord susvisé, ce montant sera, soit capitalisé dans le cadre de la garantie de l'Augmentation de Capital (à hauteur de 75%) consentie par COFEPP, soit remboursé par MBWS grâce au produit des soucriptions en espèces des autres actionnaires.

## **Avertissement**

*Le présent communiqué, les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des titres de MBWS en Australie, au Canada, au Japon ou aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout autres pays dans lesquels une telle offre ou sollicitation serait interdite.*

*La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué est diffusé, distribué ou publié doivent s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Le présent communiqué ne doit pas être diffusé, publié ou distribué, directement ou indirectement, en Australie, au Canada, au Japon ou aux Etats-Unis d'Amérique.*

*Ce communiqué n'est pas une communication à caractère promotionnelle et ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, et abrogeant la Directive Prospectus 2003/71/CE (le « **Règlement Prospectus** »).*

*Aucune offre de titres MBWS n'est faite, ni ne sera faite au public en France, préalablement à la délivrance par l'AMF de son approbation sur un prospectus, qui sera disponible sur le site internet de MBWS (<http://fr.mbws.com/>) et sur celui de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).*

*S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autre que la France, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres concernés. Par conséquent, toute offre de titres de MBWS ne pourra être réalisée dans l'un ou l'autre des Etats membres, (i) qu'au profit d'investisseurs qualifiés au sens du Règlement Prospectus ; ou (ii) dans toute autre hypothèse dispensant MBWS de publier un prospectus conformément à l'article 1(4) du Règlement Prospectus.*

## **A propos de Marie Brizard Wine & Spirits**

Marie Brizard Wine & Spirits est un Groupe de vins et spiritueux implanté en Europe et aux Etats-Unis. Marie Brizard Wine & Spirits se distingue par son savoir-faire, combinaison de marques à la longue tradition et d'un esprit résolument tourné vers l'innovation. De la naissance de la Maison Marie Brizard en 1755 au lancement de Fruits and Wine en 2010, le Groupe Marie Brizard Wine & Spirits a su développer ses marques dans la modernité tout en respectant leurs origines.

L'engagement de Marie Brizard Wine & Spirits est d'offrir à ses clients des marques de confiance, audacieuses et pleines de saveurs et d'expériences. Le Groupe dispose aujourd'hui d'un riche portefeuille de marques leaders sur leurs segments de marché, et notamment William Peel, Sobieski, Krupnik, Fruits and Wine, Marie Brizard et Cognac Gautier.

Marie Brizard Wine & Spirits est coté sur le compartiment B d'Euronext Paris (FR0000060873 - MBWS) et fait partie de l'indice EnterNext© PEA-PME 150.



## **Contact**

### **Image Sept**

Claire Doligez- Flore Larger  
[cdoligez@image7.fr](mailto:cdoligez@image7.fr) – [flarger@image7.fr](mailto:flarger@image7.fr)  
Tél : +33 1 53 70 74 70